

## QUESTIONS DE PARENTS & PREINSCRIPTION

<p><b>1) Y'a-t-il de la place ?</b></p>	<p>La disponibilité des places au sein des structures est très variable selon les périodes de l'année, c'est pourquoi nous ne pouvons nous engager sur le nombre de places qui seront disponibles lors de la prochaine commission d'attribution. <i>Toutefois, le principal renouvellement des places a lieu en septembre.</i></p>
<p><b>2) Quels sont les critères d'attributions ?</b></p>	<p>Les critères d'attribution ont été établis par la Ville d'Illkirch-Graffenstaden afin de permettre l'accès le plus large possible à l'ensemble des familles illkirchoises. Ils prennent en compte le lieu de résidence, la situation familiale, sociale, médicale et financière. Les demandes sont ensuite traitées par ordre chronologique d'enregistrement.</p>
<p><b>3) Quand ont lieu les commissions ?</b></p>	<p>Les commissions d'attribution des places sont organisées deux fois par an, l'une au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année // en avril, pour attribuer les places de la rentrée de septembre et la seconde, au cours du dernier trimestre de l'année // en novembre.</p>
<p><b>4) Quels sont les tarifs ?</b></p>	<p>Pour chaque enfant, le tarif est calculé à partir d'un taux d'effort appliqué aux revenus de la famille. Ce taux d'effort ainsi que le montant minimal et maximal du revenu pris en compte, est fixé annuellement par la CNAF et varie selon le type d'accueil (collectif ou familial) et selon le nombre d'enfants dans la famille. Nous vous invitons à utiliser le simulateur de tarif de la CNAF accessible sur le site <a href="http://monenfant.fr">monenfant.fr</a>, à l'onglet « calcul du prix d'accueil ».</p>
<p><b>5) Quelles sont mes chances d'avoir une place ? A quelle place se situe mon dossier ?</b></p>	<p>Il est difficile d'évaluer si une place pourra vous être attribuée en commission. En effet, les attributions dépendent du nombre de demandes et de places disponibles et surtout de leurs adéquations selon l'âge de l'enfant, les plages horaires souhaitées, la structure sollicitée et ses possibilités d'accueil.</p>
<p><b>6) Y'a-t-il plus de chance d'obtenir une place en mettant 5 jours d'accueil ?</b></p>	<p>Il s'agit d'une idée fautive. En effet, un nombre de jours d'accueil important ne priorise en rien la demande. Il est indispensable que vous renseigniez vos besoins d'accueil au plus juste car la place qui vous sera attribuée le sera sur les plages horaires que vous aurez indiquées lors de votre préinscription.</p>
<p><b>7) Puis-je modifier ma demande de préinscription ?</b></p>	<p>Votre préinscription est modifiable jusqu'à la tenue de la commission.</p>
<p><b>8) A quel moment aurai-je une réponse ? et si ma date d'entrée souhaitée est en cours d'année ?</b></p>	<p>Une réponse est adressée dans les 15 jours suivants la commission. Hors commission, la liste d'attente est étudiée dès que des places se libèrent. Nous ne pouvons donner de délais car les places sont attribuées en fonction des disponibilités.</p>
<p><b>9) Comment faire si on ne me propose pas de place ? quelles sont les autres solutions ?</b></p>	<p>Si nous n'avons pu vous accorder une place vous en serez informés par une lettre de refus dans les 15 jours suivants la commission. Nous vous proposons alors de maintenir votre demande sur la liste d'attente par le renvoi d'un coupon-réponse dans un délai de 15 jours. Nous vous invitons également à prendre contact avec le Relais Assistantes Maternelles de la Ville, qui vous accompagnera dans vos démarches.</p>
<p><b>10) Les structures fournissent t-elles le lait et les couches ?</b></p>	<p>Conformément aux préconisations de la CAF, l'ensemble des structures, qu'il s'agisse d'un accueil collectif ou familial, fournissent le lait et les couches. Dans le cas où ces produits ne vous conviendraient pas, y compris dans le cadre des laits de régime ou en cas de régime alimentaire particulier, il revient aux parents d'assurer cette fourniture.</p>